

Participants :

*l'équipe enseignante : Mmes David, Gazeau, Moll, Chartreu, Couprie et Surreau, MM. Kouloundissa et Texereau
les représentants des parents d'élèves : Mmes Dieumegard, Rullier, Gonord, Reverseau, Raymond, Bechler, Pétrault,
Gouban et M. Salle.*

les représentants de la municipalité : M. Fouché, Mme Ledoux, adjointe chargée des affaires scolaires.

le DDEN : Mr Cercllet.

Excusée : Mme Lambin, IEN de la circonscription de Melle

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Installation du Conseil d'école :
Composition, rôle
2. Le Cadre de Vie :
Le personnel, les effectifs, les locaux
3. Le règlement Intérieur de l'Ecole :
Modification, ajout, approbation
4. Les instances de liaison :
Conseil école/collège, projets passerelle
5. Le Projet d'Ecole :
Bilan année 1, actions prévues année 2
6. Sécurité
7. La vie scolaire :
Ateliers périscolaires, Restaurant Scolaire, Organisation des APC, Hygiène scolaire

1. Installation du Conseil d'Ecole.

Composition du Conseil d'Ecole

En sont membres : le directeur de l'école, qui en est également le président, les maîtres de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service, les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions, les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire, le conseiller municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Education Nationale, un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription, membre de droit.

Y assistent avec voix consultative pour les affaires les concernant : les personnels du réseau d'aide psychopédagogique, les médecins scolaires, les infirmières scolaires, les assistantes sociales, les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), les représentants des œuvres post- et périscolaires en ce qui concerne leurs activités relatives à la vie de l'école.

En fonction de l'ordre du jour, le président peut inviter, après avis du conseil d'école, toute personne dont la consultation est jugée utile.

Attributions du Conseil d'Ecole

Le conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement, les activités périscolaires, la restauration

scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, l'hygiène scolaire, l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école (à ce titre, il est consulté par le maire).

- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

Fonctionnement du conseil d'école

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les suppléants sont informés de la tenue du conseil.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire. Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe.

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire est adressé à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription ; il est ensuite transmis à tous les membres du conseil d'école. Ce compte-rendu sera consultable sur le site internet de l'école, une copie sera fournie sur demande aux familles n'ayant pas d'accès internet.

2. Le cadre de vie : le personnel, les effectifs et les répartitions, les locaux

Le personnel :

Nouveaux membres de l'équipe enseignante : Aurélie Couprie, enseignante en classe de GS/CP et Emeline Huet qui assure la décharge de direction les mercredis et les jeudis, remplacée par Mme Toublet depuis la rentrée.

Les ATSEMs : Mme Janvier dans la classe de PS MS de Mme David ; Mme Savarit dans la classe de MS/GS de Mme Gazeau, Mme Pothet dans la classe de GS/CP de Mme Couprie. À partir de janvier ce personnel permutera au début de chaque période ; dispositif défini de façon consensuelle.

Les effectifs :

Total de 205 enfants répartis en 8 classes, avec 67 enfants en cycle 1, 82 en cycle 2 et 51 en cycle 3.

EFFECTIFS : 205

CYCLE 1 67	<i>Koelig DAVID</i> 26 19 PS 7 MS	<i>Emmanuelle GAZEAU</i> 27 19 MS 8 GS		
CYCLE 2 87	<i>Aurélie COUPRIE</i> 24 14 GS 10 CP	<i>Claudine SURREAU</i> 25 20 CP 5 CE1	<i>Fulgence KOULOUNDISSA</i> 24 24 CE1	<i>Virginie CHARTREU</i> 28 28 CE2
CYCLE 3 51	<i>Liliane MOLL</i> 26 15 CM1 11 CM2	<i>Manuel TEXEREAU</i> 25 14 CM1 11 CM2		

La répartition :

-Choix de faire 2 classes parallèles de CM1/CM2, pour un équilibre des effectifs.

-Les GS sont également répartis dans 2 classes ; il en est de même pour les CP. L'organisation des récréations et des services de cantine, transmise en réunion de classe, permet aux enfants d'une même cohorte de se retrouver pendant la pause méridienne.

La répartition des élèves est réfléchi et décidée en conseil des maîtres. Cette année, elle a pu être affichée avant les vacances d'été.

Les locaux :

-Suite à la fermeture de classe, la répartition des salles a été modifiée ; nous restons à l'étroit dans notre salle des maîtres et attendons avec impatience que la salle 9 soit remise à la disposition de l'école, après les travaux dans la bibliothèque municipale, comme annoncé. → Les travaux devraient se dérouler sur le 1^{er} semestre 2020.

-Chaleur excessive dans les locaux à certaines périodes (35°C) ; ce phénomène est de plus en plus marqué. Serait-il envisageable d'installer un système de climatisation dans les classes maternelles et en salle 1 en priorité ?

-En salle 3, l'installation d'un point d'eau est urgentissime ; cela semblait prévu pour les vacances de la Toussaint. Va-t-il falloir que les enfants traversent la cour sans manteau pendant tout l'hiver pour aller se laver les mains après un atelier peinture, collage, cuisine ? → *Cela va se faire le plus rapidement possible, les mercredis après-midis.*

-Afin de pouvoir utiliser la salle 9 de façon ponctuelle sur le temps scolaire (infirmière scolaire, psychologue scolaire ou maître E) serait-il possible d'y installer une table ronde de hauteur standard et des chaises adultes, à la place ou en plus de la petite table déjà présente ? → *La salle peut être utilisée et un mobilier va y être installé.*

-Où en est le projet d'uniformisation des serrures ? Certaines salles sont difficilement accessibles. → *Monsieur Texier y travaille.*

-En salle 3, la porte côté rue est toujours équipée de scotch pour faire tenir la barre de fermeture. Est-il envisagé de laisser les choses en l'état ? → *Un nouveau contrôle va être demandé à l'entreprise ayant changé les huisseries.*

Les points de satisfaction mis en lumière par les parents d'élèves :

- *La réfection de la cour du haut*
- *Les nouveaux jeux*
- *Les bancs autour des arbres de la cour du bas*

Et quelques questions :

-*Serait-il possible d'imaginer un système d'ombrage à certains endroits pour les périodes ensoleillées qui se font de plus en plus fréquentes (système de voiles d'ombrage, ...). → Réflexion à mener.*

-*Serait-il possible de mettre à disposition d'autres « zones de jeux » (actuellement, les enseignants ont été obligés de faire un planning où les enfants d'une classe pouvaient jouer à tel ou tel jeu) ? Comme par exemple une table de ping-pong sur la cour du haut, la remise en service des poteaux de baskets qui servaient de buts pour les enfants jouant au foot ? Autres ?*
→ *Les buts seront installés dès réception ; la table de ping-pong pourra être prévue sur le prochain budget.*

-*Qu'est-il prévu le long du mur refait cet été (afin de faire disparaître les barrières « provisoires ») ?*
→ *Dès que la pelouse sera bien implantée, les enfants pourront y avoir accès.*

On constate encore la présence de flaques dans la cour du haut. → *Un contrôle va être fait, ce n'est pas normal.*
Pourrions-nous avoir de nouveau le marquage des lignes rouges ? → *Les agents municipaux vont s'en charger.*
Pas assez de jeux pour les petits : bac à sable format carré potager surélevé ?

3. Le règlement intérieur

Le point 11 du règlement est modifié.

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

4. Les instances de liaison

Conseil Ecole Collège

Deux conseils école collège, auxquels participent Madame Lambin, Inspectrice de l'Education Nationale, et/ou les conseillers pédagogiques de la circonscription, Madame Audé, Principale du collège de Celles sur Belle, des professeurs de la maternelle au cycle 4 du secteur de collège, se réunissent dans l'année.

Le premier a eu lieu le jeudi 10 octobre 2019. Il a permis de présenter les projets de l'année, de faire un bilan de la rentrée des élèves de sixième (qui ont bénéficié cette année encore d'un séjour fédérateur de 3 jours et deux nuits), de faire un point sur les évaluations nationales 6èmes de 2018-2019 (qui font apparaître de bons pourcentages de réussite en français et en mathématiques), de définir les actions possibles sur l'année.

Les CM2 de l'école de Fressines participeront à un tournoi de handball le 3 décembre 2019 avec les élèves de 6èmes et les autres CM2 du secteur.

Un deuxième conseil aura lieu en fin d'année. Durant l'année, le professeur référent cycle 3 du collège peut participer aux conseils de cycle 3 des écoles du secteur.

Cette action permet de faciliter l'intégration des futurs 6èmes dans leur nouvel environnement scolaire.

Cette année, les CM2 disputeront un tournoi de handball à Celles sur Belle et verront, à cette occasion, des élèves de 6ème, d'autres CM2 du canton ainsi qu'une professeure d'EPS de Celles sur Belle.

Au printemps, les délégués de 6èmes, de préférence anciens élèves de l'école de Fressines, viendront en classe, accompagnés d'un professeur de collège ou de la CPE, échanger avec les actuels CM2.

Ces derniers prépareront à l'avance, deux ou trois questions chacun qui seront classées par thèmes, par rapport aux interrogations ou inquiétudes des enfants : le transport, la restauration, la vie au collège, la difficulté des cours, ...

Chaque enfant posera ses questions et l'échange, dans sa globalité, durera environ une heure.

La visite du collège a lieu en général au mois de juin. En général, le groupe classe est partagé en deux : les uns visitent les bâtiments pendant que les autres assistent à une heure de cour et vice versa.

En 2ème partie de matinée, les enfants vont à la piscine pour une évaluation du « savoir-nager » par les professeurs d'EPS dans le but de préparer des groupes de niveaux différents à la rentrée suivante, en septembre 2020.

Pendant toute cette visite, les CM2 sont encadrés par des 4èmes volontaires qui seront présents lors du 1er jour de rentrée des futurs 6èmes en septembre 2020. En effet, toutes les classes ne rentrent pas le même jour ce qui permet à chaque niveau, notamment les 6èmes, de bien prendre ses marques dans l'établissement.

Plus tard, fin juin, chaque famille devra aller inscrire son enfant au secrétariat du collège. Ce moment peut encore être l'occasion d'un rendez-vous ou d'une visite qui permettra de répondre à de nouvelles interrogations ou d'informer de situations particulières.

➤ **Action passerelle pour les PS**

Les objectifs généraux de ce projet sont les suivants:

- Faciliter la première scolarisation des enfants de 24 à 36 mois en leur permettant de se familiariser avec les différents espaces de l'école, les adultes référents et le rythme de la classe;
- Renforcer la transition vers le *devenir élève* attendu chez les élèves de l'école maternelle, particulièrement les plus jeunes d'entre eux ;
- Permettre aux enseignants, aux parents, aux assistantes maternelles, aux intervenants des structures petite enfance de s'impliquer dans une démarche de coéducation en échangeant autour de problématiques partagées.

4 séances sont prévues cette année: les 28 ou 30/01, les 17 ou 19/03, les 26 ou 28/05 et les 16 ou 18/06. Une 10aine d'enfants seront accueillis à chaque fois en présence d'une partie des PS de la classe. Les deux dernières dates proposées seront ouvertes en priorité aux enfants n'ayant pas ou peu participé aux autres séances.

5. Le projet d'école : Bilan des actions de l'année 2018-2019 ; présentation des actions année 2

Le projet d'école : bilan des actions Année 1

Ambition 1 : Construire des apprentissages durables

Les actions mises en place en Année 1 ont toutes eu des effets positifs sur les cibles visées : élèves et équipe enseignante. Elles vont être poursuivies ; certaines ont été modifiées pour une mise en œuvre plus ajustée, d'autres ont été enrichies au travers de l'utilisation de nouveaux outils TICE (tablettes) et les dernières seront reconduites à l'identique (voir fiches action 2019/2020).

Ambition 2 : Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours

Le bilan global est positif.

Cette action « échanges » sera poursuivie avec quelques modifications en année 2 :

- l'accent sera mis sur un projet « Rencontre avec un artiste » afin d'enrichir le PEAC de chaque élève.
- le volet « Rencontre chorale » n'est pas reconduit.

Ambition 3 : Ouvrir l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance

Bilan global positif.

Il est difficile de tout régler par échanges de mail.

Action reconduite.

La réunion d'harmonisation reste un élément essentiel à la réussite de cette action, même si elle est compliquée à mettre en place ; il faudrait essayer de l'institutionnaliser.

Ambition 4 : Former pour favoriser le développement professionnel

Pas de formation en lien avec nos demandes ; seule la formation TICE, en lien avec le projet ENIR, nous a été proposée en ce début d'année 2.

Actions prévues pour l'année scolaire 2019 - 2020 :

Les actions inscrites au projet d'école en année 2, concernent le français, les mathématiques, le vivre ensemble, les liaisons et l'enrichissement du parcours culturel des élèves.

Dans ce cadre-là, les activités suivantes seront proposées à tous les enfants de l'école :

➤ **Spectacle vivant (CUMAV)**

Dans le cadre des spectacles vivants « L'enfant et le théâtre » proposés par Scènes Nomades en partenariat avec la CUMAV, chaque élève de l'école assistera à une représentation dans l'année.

Les élèves de cycle 1 iront voir le spectacle de cirque contemporain « *Borborygmes* » présenté par la compagnie SCOM entre le 30 mars et le 3 avril 2020.

Les élèves de CP et CE1 assisteront au spectacle de théâtre clownesque, visuel et musical « *Prélude en bleu majeur* » à Brioux sur Boutonne entre le 10 et le 14 février 2020. Le personnage est projeté dans le monde de la peinture abstraite de Kandisky.

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 verront la pièce de théâtre « *Caprices* » de la Compagnie *La Sauvage* entre le 8 et le 12 juin 2020. Il s'agit d'un conte décalé sur les thèmes des relations parent-enfant, du partage, du pouvoir et des attitudes humaines excessives.

➤ **CINEMA :**

Ecole et cinéma :

Les classes de GS/CP jusqu'au CM2 participent encore cette année à ce projet.

Chaque classe visionnera au cours de l'année 3 films :

Pour les élèves de GS/CP/CE1/CE2 : « Les burlesques », « Le cerf-volant du bout du monde » et « L'homme qui plantait des arbres ».

Pour les CM1/CM2 : « Azur et Asmar » « Jacquot de Nantes » et « Un transport en commun ».

Au cours de cette période, le vendredi 22 novembre, les GS, CP, CE1 et CE2 iront au cinéma de La Crèche voir « Les burlesques » qui est une suite de courts métrages muets, en noir et blanc.

Le vendredi 29 novembre, ce seront les CM1/CM2 qui se rendront également au cinéma de La Crèche pour voir « Azur et Asmar » : film d'animation dont le sujet parle d'humanisme, d'ouverture à d'autres cultures, de tolérance mais il évoque également l'incompréhension qui peut exister entre la culture orientale et occidentale.

Maternelle et cinéma :

Les classes de PS/MS et MS/GS iront normalement 2 fois dans l'année au cinéma de La Crèche.

La programmation n'est pas encore connue à ce jour.

➤ **Spectacle JMF**

Cycles 1 et 2 (de la petite section au CE1) : Le 26 mars 2020 (PS-MS et MS-GS) et le 27 mars (GS-CP et CP-CE1), nos classes iront à la salle de l'Hélianthe voir un spectacle intitulé « Sur la nappe », de la compagnie « Tilt » où les enfants plongeront dans leur univers avec tout ce qu'il comporte d'imaginaire coloré et gustatif : ce qu'on mange, ce qu'on met à la bouche, ce qu'on déguste ou qu'on recrache.

Conçu spécialement pour les plus jeunes, ce spectacle explore la vocalité, les sons, les formes et les couleurs, invitant les enfants à partager un voyage sensoriel et poétique. Une forme légère qui tient sur une nappe, où deux gourmands malaxent la nourriture pour la transformer en chansons. Ce spectacle sera interprété par Éric Doria (banjo, guitare acoustique, ukulélé, petites percussions, objets sonores) et Marion Rouxin (chant, objets sonores).

Cycles 2 et 3 (du CE2 au CM2) : Le 2 avril 2020, les CE2 et les deux classes de CM1-CM2 iront également à l'Hélianthe pour assister à « Un concert presque classique » du « Duo presque classique ».

Frédéric Lefèvre et Frank Marty revisitent les airs les plus célèbres de la musique classique dans des versions inouïes. Bach, Mozart, Haendel, Vivaldi, Schubert... avec des instruments de préférence rares et incongrus : scie musicale, nyckelharpa, organetto, piano-jouet...

Ces actions sont conditionnées par le financement des déplacements ; municipalité : 1500€ par année civile ; APE : l'année scolaire passée : 1500€ ; merci à elles.

La coopérative scolaire prend en charge l'ensemble des licences USEP, les entrées pour les spectacles et les séances cinéma ainsi qu'une participation financière pour le projet « à la rencontre d'un artiste » et la cotisation pour

l'opération L.F.L.

➤ **Rencontre avec un artiste**

Toutes les classes de l'école sont inscrites au projet à la rencontre d'un artiste proposé par la CUMAV, sur le thème "L'arbre, la forêt, territoires imaginaires".

L'objectif est de favoriser la pratique et la rencontre d'oeuvres et d'artistes. Dans le cadre de ce projet, les enfants pourront visiter une exposition dans un musée (dates et lieux non encore fixés) et accueillir un artiste. Nous recevrons deux artistes à l'école au mois de février, Sylvia Trouvé et Rachel Létang.

Les productions des élèves feront l'objet d'une exposition, et les travaux des enfants de maternelle seront même exposés à Bocapole dans le cadre du congrès AGEEM à Bressuire.

Les enseignants de l'école participeront à un temps de formation et de pratique avec les artistes invités.

Le coût de cette action s'élève à 160 euros par classe.

➤ **Prix des incorruptibles**

Les enfants de la GS au CM2 ont jusqu'au mois de mai pour lire seuls ou à l'aide de leur enseignant une sélection de 5 à 7 ouvrages.

Après les dernières lectures, il y aura une période d'échanges pour défendre son livre préféré ce qui permettra de travailler le langage argumentatif et éventuellement l'écrit argumentatif pour les plus grands. Puis le vote sera par la suite l'occasion d'aborder des notions d'instruction civique dans le cadre de la tenue du bureau de vote.

C'est une action nationale ; le retour sera fait aux enfants.

➤ **Lire et Faire Lire :**

Dès cette semaine, des séances de lecture sont organisées par petits groupes sur le temps scolaire en concertation avec les enseignants, les mardis et jeudis matins, pour les classes de MS/GS, CP/CE1 et CE1. Les lecteurs bénévoles (Cathy Berland et Hélène Chaigneau) sont des retraitées recrutées et formées par la ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres.

➤ **USEP :**

Toutes les classes de l'école sont affiliées à l'USEP et participeront à diverses activités sportives organisées sous l'égide de l'USEP au cours de l'année scolaire. Les dates de ces activités seront progressivement communiquées aux élèves et aux familles, en temps utile.

Les activités sportives USEP auxquelles prendront part les élèves de l'école au cours de cette année sont de deux types : les rencontres de masse et les rencontres entre deux classes d'écoles différentes.

Les rencontres de masse peuvent relever du Comité USEP de circonscription ou du Comité USEP départemental.

L'adhésion à l'USEP permet aux classes de notre école d'emprunter, pendant un temps déterminé, différents lots de matériel que le comité USEP de circonscription met à la disposition des classes adhérentes et dont l'utilisation est soumise à une inscription préalable lors d'une réunion USEP de secteur.

Au nombre des manifestations de masse prévues et qui ont toutes lieu pendant le temps scolaire, figurent notamment : la journée « Course longue - Orientation » en forêt de l'Hermitain, en mars ou en avril, les raids multi-activités, les journées « départementales » de rencontres d'un nombre très important de classes de plusieurs circonscriptions autour d'un sport collectif tel que le handball ou le basketball, le petit tour USEP et le printemps des maternelles.

À Fressines, l'entraînement pour la course longue a lieu en mars / avril. Toutefois, à la demande de plusieurs parents, en octobre 2019, 14 enfants de Fressines ont pu participer à la coulée verte sous la bannière de l'école. Merci à Mme Grégoire pour l'organisation de cette participation.

➤ **Les autres activités :**

* Activités au Lambon pour les CM1/CM2: Les élèves ont pratiqué le kayak et / ou canoë pendant 7 séances. Depuis cette année les transports et les intervenants sont pris en charge par la municipalité, celle-ci ayant conservé la compétence école.

* Vélo GS/CP et CP/CE1 : Les enfants participeront à un cycle vélo afin de se préparer au p'tit tour USEP au mois de mai.

* Piscine : L'activité natation, à la piscine Aquamelle, a concerné les classes de CP/CE1 et CE1 durant 8 séances. La classe de GS/CP (accompagnée des GS de la classe des MS/GS) se rendra à la piscine les jeudis après-

midis du 6 avril au 25 juin. La classe de CE2 quant à elle, ira à la piscine de Celles sur Belle de fin mai jusqu'à la fin de l'année, 2 fois par semaine.

Les enseignants remercient les parents qui accompagnent les classes. Nous rappelons que sans parent disponible, l'activité ne pourrait être maintenue.

* Toutes les classes bénéficient d'un abonnement presse ou littérature enfantine financé par l'APE (Wakou, Mon Petit Quotidien et Mon Quotidien).

* Le site internet de l'école sera renseigné régulièrement, dans la mesure du possible. Il permet de donner plus de sens aux apprentissages et d'améliorer les compétences du B2i.

6. Sécurité

Le plan vigipirate renforcé implique que tous les portails de l'école soient verrouillés pendant le temps scolaire. À Fressines le portail du haut reste déverrouillé toute la journée faute d'installation d'un télérupteur avec interphone ou visiophone. Les autres accès sont verrouillés, sauf le portail du bas pendant la dépose rapide de 8h35 à 8h45.

Qu'en est-il du système de verrouillage électrique du portillon suite à la réfection de la cours du haut ? → Les gaines sont passées, il reste à choisir le système de télé-verrouillage le mieux adapté.

-Le 1er exercice, exercice de sécurité incendie a eu lieu le 07/11/19 à 9h20.

L'exercice a duré 4 minutes 18 dans le calme.

Cet exercice était planifié ; le prochain sera un exercice surprise.

-Le 2ème exercice, exercice de sécurité « Attentats/Intrusion » devrait avoir lieu le 05/12/19 à 10h.

Il est difficile de trouver un signal qui soit à la fois discret et efficace. Le signal est 1 coup bref avec la corne de brume. Pour les plus petits (jusqu'au CE1) il ne sera question que d'un jeu : « cache-cache » « fourmis » « escargots » ; pour les plus grands il s'agira de s'entraîner à se cacher.

-Le 3ème type d'exercice aura lieu plus tard dans l'année ; il s'agira d'un exercice de confinement tel qu'il pourrait être mis en place en cas de forte tempête. La corne de brume (3 sonneries très longues) donnera le signal d'un regroupement dans les locaux de la cour du haut qui sont tous équipés de sanitaires et de téléphones. Un sac de survie a été prévu dans ces 2 lieux (classes maternelles et classe 10/ salle de motricité).

7. Vie scolaire

-Les enfants nés en 2017 et susceptibles de faire leur entrée en PS en septembre 2020 sont au nombre de 22 ; les 22 CM2 partiront vraisemblablement au collège.

Les effectifs pour l'année scolaire 2020/2021 pourraient être de 205 – 22 + 22 élèves soit 205.

Les admissions à l'école, après inscription en mairie, auront lieu du 1er au 16 avril 2020.

-Après validation du dispositif par Madame l'Inspectrice de la circonscription de Melle, les APC vont permettre de proposer du soutien, de l'aide au travail personnel ou de travailler dans un domaine en lien avec le projet d'école. Le conseil des maîtres définit l'organisation des APC à chaque nouvelle période ; l'information sera transmise aux enfants concernés à chaque fin de période.

-Les APS

- Les activités proposées lors des APS et l'implication des ATSEM sont remarquées positivement.
- Comment est-il possible d'améliorer le système d'inscription aux APS ? (parents qui ne vont pas à la garderie, activités réservées aux plus petits qui ne savent pas lire/écrire, ...). Une idée parmi d'autres : pourquoi ne pas réutiliser un « vieux poste informatique » qui serait mis à disposition sur le bureau de la garderie avec une adresse email dédiée pour les APS où les parents pourraient inscrire les enfants ? → C'est la 2^{ème} année qu'est transmis un planning prévisionnel. Concernant les inscriptions, le personnel essaie de veiller à ce que les enfants puissent avoir accès à 3 activités par an ; il y a un pointage pour que ce ne soit pas toujours les mêmes enfants. En cas de problème, en parler avec le personnel ; il est peut-être possible de s'ajouter en fin de liste en attendant une validation. Pour les parents qui ne peuvent absolument pas se déplacer, le cahier de liaison pourra être utilisé exceptionnellement.

À voir avec le personnel quant à la création d'une adresse mail qui leur serait dédiée.

-Le temps périscolaire

En préambule, point de satisfaction qui nous a été remonté et que nous souhaitons mettre en lumière :

- Le rack de rangement des cartables sous le préau

Garderie

- 1) Cette question a déjà été abordée l'année passée, mais plusieurs parents nous relancent sur ce sujet. Serait-il possible d'avoir un endroit calme pour que les enfants (CE2 et +) fassent leur devoir le soir ? par exemple :
 - La pose de claustres anti-bruit dans la garderie elle-même → impossible par rapport à la sécurité des enfants en cas d'évacuation
 - Amener les enfants dans une pièce indépendante comme la bibliothèque ou un algéco avec la présence d'une adulte → pas assez de personnel ; 2 personnes seraient nécessaires.
- 2) Serait-il envisageable d'utiliser le frigo de la garderie pour les goûters des enfants ? Si oui, sous quelle condition ? → non, pour des raisons d'hygiène et de sécurité.
- 3) Nous nous sommes rendu compte – au moins une fois, que le personnel de la garderie n'était pas venu en aide à la personne chargée de l'école de musique pour trouver les enfants qu'elle devait avoir dans son cour. Il se trouve que la personne chargée de la leçon de piano a cherché pendant 10min l'un des enfants qu'elle devait avoir (elle n'a pas encore tous les visages en tête). Elle a demandé au personnel de la garderie et personne n'a su (ou n'a voulu) l'aider. Mais le problème vient du fait que c'est très régulier d'après ses dires. Le personnel de la garderie peut-il renseigner ou aider les intervenants des associations – à voir si le phénomène est le même pour les autres activités (musique, ...). → Problème de communication peut-être.
- 4) Nous avons le témoignage d'une maman qui était avec ses filles aux jeux dans la cour du haut et qui a trouvé une petite toute seule en train de jouer. Elle avait échappé à la vigilance du personnel de garderie. La maman les a prévenues et une des dames est venue la chercher. → la vigilance de tous permet d'éviter les drames ; on peut rappeler ici combien il est indispensable que chacun remette le loquet du portail en place après son passage.

Cantine :

- 1) Pourquoi les enfants de primaire ont une serviette en papier chaque jour entraînant une quantité de déchets et donc de gaspillage important alors que les maternelles ont une serviette en tissu ? Serait-il possible de leur fournir chaque semaine une serviette en tissu via les parents ou la mairie ? → Pour des raisons d'hygiène, les 205 serviettes en tissu devraient être changées tous les jours ; elles ne peuvent être stockées à la cantine. Frais d'entretien, oubli... la solution est donc de proposer aux plus grands des serviettes en papier biodégradable. Cela nous amène à une autre question : les déchets sont-ils triés ? Reste des repas ? Serviettes en papier ? → Oui, le tri est fait.
- 2) Pédagogie à la cantine pour le 2nd service (les plus grands).
Quand les parents posent des questions le soir à leurs enfants sur ce qu'ils ont mangé le midi, ils arrivent qu'ils répondent : « je n'ai pas mangé telle chose ». A cela les parents répondent « as-tu au moins goûté ? ». Il ressort que les enfants du 2nd service ne sont pas incités à goûter les plats pour éviter de gaspiller. C'est le discours que remontent les enfants à leurs parents. Comment évoquer le fait de ne pas gâcher et le fait de demander à un enfant de goûter lorsqu'il ne veut pas manger un plat, alors que les enfants du 1^{er} service (les plus petits) seraient incités à goûter. → Les enfants ne sont pas servis mais incités à goûter en règle générale.
- 3) Un problème récurrent sur la distribution des quantités entre les 1^{ers} de la table (sans doute les plus grands) et les plus petits qui n'ont pas nécessairement assez à manger → Les agents sont vigilants, mais les enfants sont nombreux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h15.

Le secrétaire :
Koelig David

La présidente :
Claudine Surreau